

# APPELS À PROJETS CONJOINTS DANS LE CADRE DE L'ACCORD ENTRE LE CNRS ET LA JAPAN SOCIETY FOR THE PROMOTION OF SCIENCE (JSPS)

## 1) PROJETS DE RECHERCHE CONJOINTS (PRC) 2018 - 2019

Le CNRS et la JSPS lancent un appel à projets pour promouvoir des coopérations entre des unités affiliées au CNRS et des laboratoires japonais dans tous les domaines de recherche. Cet appel bilatéral est réservé à la mobilité des chercheurs. Les échanges s'effectuent dans le cadre d'un projet de recherche de 2 ans déposé conjointement. Les partenaires japonais doivent impérativement soumettre le même projet scientifique et dans les mêmes délais auprès de la JSPS.

La participation de jeunes chercheurs est fortement encouragée. L'existence de co-publications entre les deux responsables du projet est un atout.

Le montant de référence accordé par le CNRS aux projets sélectionnés est de **10 000 euros par an**.  
**Nombre de dossiers retenus (cible) : 10 projets par an**

Pour les équipes françaises, le CNRS prend en charge les frais suivants :

- Transport entre la France et le Japon et déplacements intérieurs ;
- Indemnités de séjour au Japon ;
- Fonctionnement (hors informatique) à hauteur de 20% maximum sur le montant annuel demandé.

La JSPS assurera le financement de la partie japonaise.

### Modalités de soumission

Les chercheurs du CNRS ou rattachés à une unité affiliée au CNRS doivent déposer leur candidature auprès de la Direction Europe de la Recherche et Coopération Internationale (DERCI) du CNRS, en utilisant le formulaire en ligne sur l'application Coopinteer : <https://www.cooperation.cnrs.fr>

Aucune autre procédure de dépôt ne sera prise en compte. Seuls les dossiers comportant le visa du Directeur d'unité seront évalués. Le Directeur d'unité validera en ligne le dossier **avant le 6 septembre 2017** (minuit heure de Paris), en utilisant le mot de passe Labintel Administrateur de l'Unité.

### Sélection des projets

Le CNRS et la JSPS procèdent à l'évaluation des dossiers et les sélectionnent sur la base de leur qualité scientifique. Les résultats de la sélection conjointe seront connus en décembre 2017 pour un démarrage des projets en début d'année 2018.

### Calendrier

**Date limite de dépôt conjoint PRC CNRS JSPS 2018-2019 : 6 septembre 2017**

### Contact au CNRS :

Caroline Danilovic, Chargée de coopération internationale, [caroline.danilovic@cnrs-dir.fr](mailto:caroline.danilovic@cnrs-dir.fr)

## 2) SEMINAIRES CONJOINTS CNRS JSPS 2018

Le CNRS et la JSPS lancent un appel à propositions pour promouvoir des rencontres entre des unités affiliées au CNRS et des laboratoires japonais dans tous les domaines de recherche. Cet appel « Séminaires conjoints CNRS JSPS » permet aux chercheurs français et japonais d'organiser un évènement scientifique d'une durée de 8 jours maximum, soit en France soit au Japon.

Le montant de référence accordé par le CNRS aux projets sélectionnés est de **8 000 euros par an**.  
**Nombre de dossiers retenus par an (cible) : 5 projets**

La JSPS assure le financement de la partie japonaise.

Le pays qui envoie les chercheurs dans le pays partenaire prend en charge :

- Le transport et les déplacements intérieurs
- Les indemnités de séjour

Le pays qui reçoit le pays partenaire prend en charge :

- Les transports intérieurs et indemnités de séjour de ses propres chercheurs
- Les dépenses relatives à l'organisation du séminaire (location de salle, frais de publications...).

### Modalités de candidature

Les chercheurs ou enseignants-chercheurs d'une unité CNRS doivent envoyer par e-mail la demande en format libre à [caroline.danilovic@cnrs-dir.fr](mailto:caroline.danilovic@cnrs-dir.fr) en indiquant les éléments suivants :

**Titre du séminaire**

**Lieu**

**Date, durée (la durée du séminaire ne doit pas excéder une semaine)**

**Thème**

**Coordonnateurs français et japonais**

**Nombre de personnes côté français et côté japonais**

**NB : des scientifiques d'un pays tiers peuvent participer au séminaire mais ils devront prendre en charge leurs propres frais**

**Résumé scientifique**

**Budget prévisionnel**

Les partenaires japonais doivent impérativement soumettre le même projet et dans les mêmes délais auprès de la JSPS.

### Sélection des projets

Le CNRS et la JSPS procèdent à l'évaluation des dossiers et les sélectionnent sur la base de leur qualité scientifique. Les résultats de la sélection conjointe seront connus en décembre 2017 pour un démarrage des projets dès le mois d'avril de l'année 2018.

### Calendrier

**Date limite de dépôt conjoint Séminaire conjoint CNRS JSPS 2018-2019 : 6 septembre 2017**

**Contact au CNRS :**

Caroline Danilovic, Chargée de coopération internationale, [caroline.danilovic@cnrs-dir.fr](mailto:caroline.danilovic@cnrs-dir.fr)